

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 06455 Numéro SIREN : 813 041 795 Nom ou dénomination : A.S CHAUFFEUR

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2024 sous le numéro de dépôt 13833

18/09/2023 15:24

Accusé de réception de la déclaration

30 MAI 2024



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

13833

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES SAINT-DENIS

175 BOULEVARD ANATOLE FRANCE
93200 ST DENIS

01 74 40 04 00

SIE.SAINT-DENIS@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

M Aliciguzel Sadettin, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SASU A S CHAUFFEUR, SIREN 813 041 795.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de IS - Résultats

Formulaire principal : 2065

Annexes jointes : 2065-BIS, 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F, 2033-G, 2059-H, 2059-I, 2069-RCI

Période déclarée : 01/01/2022 au 31/12/2022

Date limite de dépôt : 18/05/2023

Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2023261-0000000141670179

Date de dépôt : 18 septembre 2023 à 15:24:31 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : SASU A S CHAUFFEUR

Identifiant du soumissionnaire : 813 041 795

Désignation du signataire : Aliciguzel Sadettin

Synthèse des éléments déclarés : Résultat fiscal - bénéfice imposable au taux réduit des pme (15 %) : 237

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 5062466669873980497317858386)

Signature numérique : [Signature numérique électronique]

Certifié conforme à l'original

le 13.05.2024

Sadettin



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

Déclaration pour la période : Année 2022

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
01/01/2023)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro, type et nom de voie	25 RUE FARCOT	
Code postal	93400	Ville ST OUEN SUR SEINE
		Pays FRANCE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	237	Déficit (report du 2033- B)
-----------------------------------	--------------------------	-----	--------------------------------



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Visualisation de la déclaration

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

*(Applicable à compter du
01/01/2017)*

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

*(Applicable à compter du
01/01/2022)*

Bilan simplifié

A - ACTIF

1 - Actif immobilisé

Immobilisations corporelles	39 706	33 750	5 956
Immobilisations financières (1)	100		100
TOTAL I (5)	39 806	33 750	6 056

2 - Actif circulant

Créances autres (3)	168		168
Disponibilités	2 075		2 075
TOTAL II	2 243		2 243

TOTAL GENERAL (I + II)	42 049	33 750	8 299
-------------------------------	---------------	---------------	--------------

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

Capital social ou individuel			1 500
Report à nouveau			2 311
Résultat de l'exercice			201
TOTAL I			4 012

3 - Dettes

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)		4 251	4 287
TOTAL III			4 287

TOTAL GENERAL (I + II + III)			8 299
-------------------------------------	--	--	--------------



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

Applicable à compter du
01/01/2021

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	29 061
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			29 061
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			9 901
Autres charges externes			14 011
Impôts, taxes et versements assimilés			626
		dont TP/CFE, CVAE	626
Dotations aux amortissements			3 971
Autres charges			14
Total des charges d'exploitation (II)			28 523
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			538
Charges exceptionnelles (VI)			301
Produits et charges divers			
Impôts sur les bénéfices (VII)			36
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			201

B - RÉSULTAT FISCAL

			201
Réintégrations de l'exercice			
Impôts et taxes non déductibles			36
			237
			237



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

*(Applicable à compter du
31/12/2016)*

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

Immobilisations corporelles

Matériel de transport	39 706	39 706
-----------------------	--------	--------

Immobilisations financières

	100	100
--	-----	-----

TOTAL rubrique I	39 806	39 806
-------------------------	---------------	---------------

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations corporelles

Matériel de transport	29 779	3 971	33 750
-----------------------	--------	-------	--------

TOTAL rubrique II	29 779	3 971	33 750
--------------------------	---------------	--------------	---------------



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Visualisation de la déclaration

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

*Applicable à compter du
31/12/2019*

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

*Applicable à compter du
21/12/2019*

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	29 061
TOTAL 1	29 061
 Achats	 9 901
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	14 011
TOTAL 3	23 912
 Calcul de la valeur ajoutée <i>(Total 1 + Total 2 - Total 3)</i>	 5 149
 Valeur ajoutée assujettie à la CVAE	 5 149

SASU A.S CHAUFFEUR
Au capital de 1500,00 EUROS
Siège Social : 25 RUE FARCOT 93400 ST OUEN
SIRET : 813 041 795 00010

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Sur l'exercice allant du 01/01/2022 au 31/12/2022

Madame, Monsieur,

Je vous ai convoqué en assemblée générale ordinaire conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires

Je me permets d'attirer votre attention qu'aux termes de l'article 8 nouveaux du Code du Commerce, modifiés par la loi du 30 avril 1983 forment un tout indissociable :

- le bilan actif et passif
- le compte de résultat
- l'annexe des comptes du dit exercice

Comme vous pouvez le constater, l'annexe des comptes annuels détaille tous les comptes de l'actif et du passif et explique la formation du résultat.

Pour éviter toute redondance, le législateur a prévu dans l'article 340 que le rapport de gestion expose :

- la gestion de société durant l'exercice écoulé
- son évolution prévisible
- les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi
- ses activités en matière de recherche et de développement.

I- Gestion de l'exercice 2022

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, notre société a réalisé un résultat bénéficiaire de 201.00 Euros

II- Evolution prévisible

Développement de l'entreprise en augmentant le bénéfice.

III- Evénements importants survenus entre la date de clôture et ce jour

Aucun événement important ne mérite d'être signalé

IV- Affectation du résultat

Il vous sera proposé d'affecter ainsi le résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé

- réserve légale : 0,00 euros
- Autres réserves : 0,00
- Report du solde "à nouveau" bénéficiaire de 2311.00 euros.

VI Convention susceptible de tomber sous le coup de la loi sur les sociétés commerciales

Aucune n'est venue à la connaissance de la gérance

Enfin, ainsi que je vous l'ai indiqué vous trouverez dans l'annexe les compléments d'information qui vous sont nécessaires pour avoir une image fidèle de notre société je soumettrai à votre vote, les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont été bien respectées et, notamment, de la mise à la disposition des associés pendant les quinze jours précédant l'assemblée de l'inventaire soumis à son approbation

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Seconde résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion ainsi que l'inventaire approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour le dit exercice un résultat bénéficiaire de 201.00 Euros

Elle décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante

- Réserves légales : 0,00 euros
- Autres réserves : 0,00
- Report du solde "à nouveau" bénéficiaire de 2311.00 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2022 pour l'accomplissement concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention visée à l'article 50 de la loi sur les sociétés n'est à considérer au cours de l'exercice passé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal certifié par le gérant, à l'effet d'accomplir les formalités de publicité requises par la loi

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

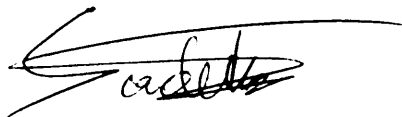
Sixième résolution

L'assemblée prend acte que tous les associés sont présents et possèdent ensemble l'intégralité du capital social et renoncent à tout recours concernant le défaut de convocation requise par lettre recommandée

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ST OUEN le 30/06/2023

Le gérant



SASU A.S CHAUFFEUR
Au capital de 1500,00 EUROS
Siège Social : 25 RUE FARCOT 93400 ST OUEN
SIRET : 813 041 795 00010

RAPPORT DU GERANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15/06/2023

Chers associés,

Je vous ai convoqué en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous présenter mon rapport sur l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31/12/2022, soumettre à votre approbation les comptes du bilan et du résultat et convenir de l'affectation de ce résultat.

Au cours de cet exercice nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 29 061.00 Euros HT.

Notre résultat net est un bénéfice de 201.00 Euros que je vous propose d'affecter en réserve légale à hauteur de 00.00 euros et au compte de REPORT A NOUVEAU créditeur pour le solde de 2311.00 euros.

Vous voudrez bien voter le texte des résolutions, qui vous sont proposées et donner à votre gérant quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

ST OUEN LE 30/06/2023.

LE GERANT

